



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES ATLAS DE PAYSAGE AU SERVICE DES POLITIQUES PATRIMONIALES

24 novembre 2021 - Auch

Sommaire

- 1 - Les fondements des atlas des paysages
- 2 - Une démarche méthodologique en perpétuelle évolution
- 3 - La nécessaire gouvernance territoriale associée à une concertation locale large
- 4 - Les composantes d'un atlas des paysages
- 5 - Un atlas au service des politiques de transition
- 6 - Les interfaces possibles entre atlas et PAH

1 - Les fondements des atlas des paysages

L'atlas des paysages est inscrit dans le droit français depuis 2016 :

- Article L350-1 B du code de l'environnement (loi RBNP n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 171)

*« L'atlas de paysages est **un document de connaissance** qui a pour objet **d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages** du territoire départemental en tenant compte **des dynamiques** qui les modifient, **du rôle des acteurs socio-économiques**, tels que les éleveurs, qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées.*

***Un atlas est élaboré dans chaque département, conjointement par l'État et les collectivités territoriales.** L'atlas est périodiquement révisé afin de rendre compte de l'évolution des paysages. »*

- Aucune portée contraignante vis-à-vis des collectivités ou des services de l'État.
- Possibilité de développer des atlas des paysages à une autre échelle (PN ou PNR par exemple)

1 - Les fondements des atlas des paysages

L'atlas des paysages, un outil de (re)connaissance de tous les paysages :

- Paysages du quotidien (paysage urbain, paysage péri-urbain, paysage des énergies ...)
- Paysages dégradés (friche industrielle, urbaine ou agricole, carrière ...)
- Paysages remarquables (site classé, monument, « grand paysage » ...)



1. Plaine agricole de l'Hérault (34)
2. Paysages urbains à Saint-Gaudens (31)
3. Site classé du cirque de Troumouse (65)

1 - Les fondements des atlas des paysages

L'atlas permet une vision transversale du territoire

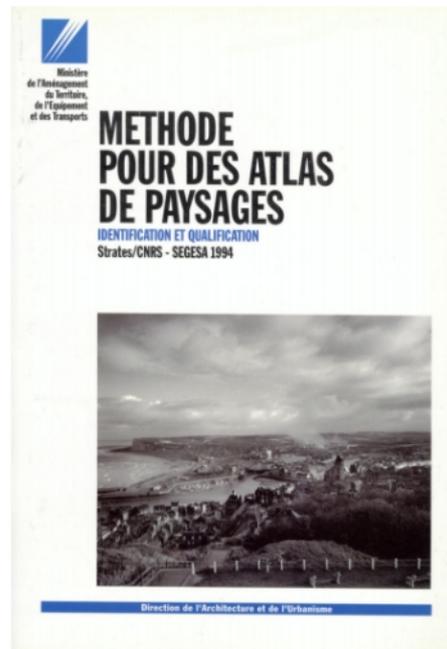
- Des caractéristiques naturelles du territoire (relief, hydrographie ...)
- Les activités humaines qui se sont développées (habitat, transports, réseaux, tourisme ...)
- Les productions agricole, sylvicole, industrielle ou minière



4. Canal du Midi
5. Viticulture au pied du Pic Saint-Loup (34)
6. Paysages agricoles à St-Bertrand-de-Comminges (31)

2 - Une démarche méthodologique en perpétuelle évolution

- La reconnaissance du « paysage » se formalise autour des années 1990.
- L'avènement de la loi paysage du 8 janvier 1993
- Une première méthodologie mise au point en 1994 par le CNRS
- Une méthodologie adaptée en 2004, suite au enseignements des premières démarches



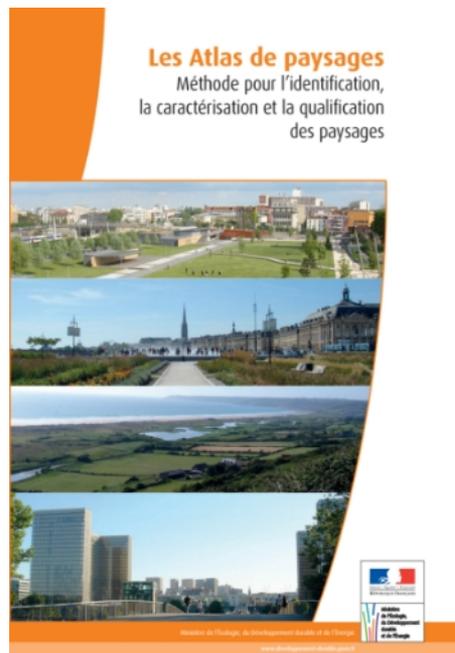
Méthode pour les Atlas de paysages
Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux

novembre 2004



2 - Une démarche méthodologique en perpétuelle évolution

- Des travaux en 2009 pour actualiser la méthodologie (en lien avec la signature de la convention européenne du paysage en 2006)
- Une méthodologie adaptée en 2015
- Une enquête en 2020 en vue de redéfinir le contenu des atlas
- Une expérimentation à venir pour en faire un outil + concis, + communicant et intégrer des recommandations (OQP)



2 - Une démarche méthodologique en perpétuelle évolution

Les évolutions méthodologiques à venir :

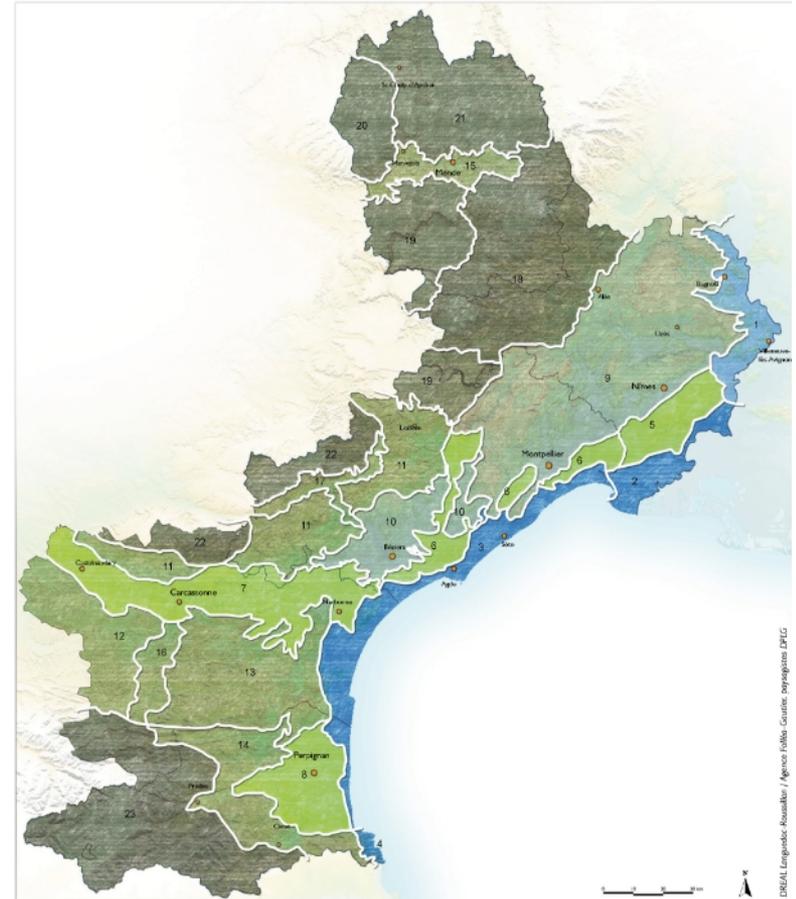
- Introduction possible de **recommandations ou de préconisations**
- Conforter une **gouvernance multi-échelle** (lien entre région, département et EPCI, voire commune) même si le niveau départemental reste pertinent
- Développer la **participation de la population**
- Un outil **plus concis, plus communicant** (plusieurs niveaux de lecture), en lien avec d'autres outils du paysage (OPP, plans de paysage ...)
- Systématiser la conception de l'atlas en **numérique** pour développer les outils (vidéo et autres) et faciliter sa consultation par tous,
- Développer l'**interopérabilité** avec d'autres domaines
- Encourager une **actualisation** régulière au fil de l'eau

3 - La nécessaire gouvernance territoriale associée à une concertation locale large

Historiquement, l'État était maître d'ouvrage des atlas départementaux / régionaux :

- Moyens assurés pour le financement et le suivi des études
- Une concertation limitée au sein du COTECH / COPIL rendant l'appropriation par les acteurs du territoire délicate
- Une vision d'expert privilégiée (paysagiste)

Atlas des paysages de Languedoc-Roussillon
(2003-2008), piloté et financé par la DIREN



3 - La nécessaire gouvernance territoriale associée à une concertation locale large

Nécessité d'un maître d'ouvrage et d'une gouvernance locale (CD), avec l'appui des services du MTE :

- Échelle départementale adaptée à la démarche (article L 350-1 B du CE)
- Un comité technique, assurant la qualité de la production du maître d'œuvre
- Un comité de pilotage, incluant les financeurs et ayant pour rôle de valider les différentes productions
- Un comité de suivi qui assure l'animation après les études et peut aussi faire évoluer l'atlas dans un temps long

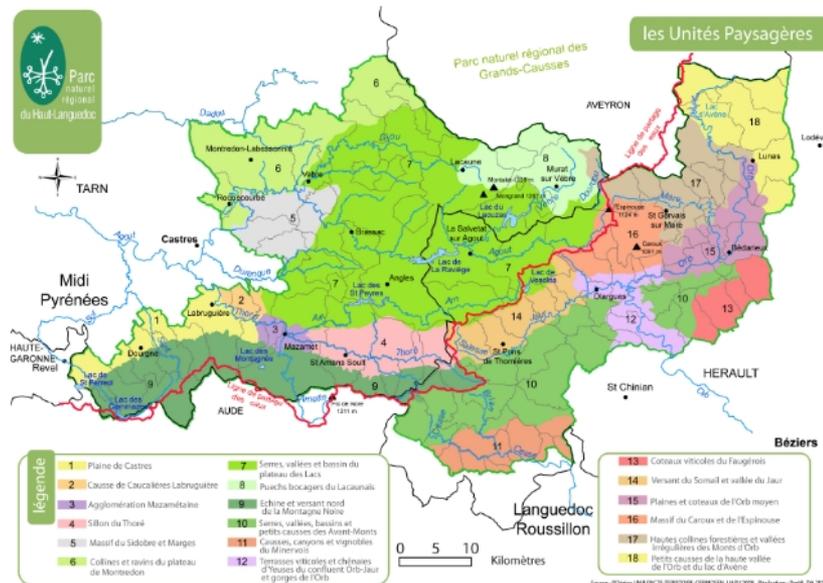
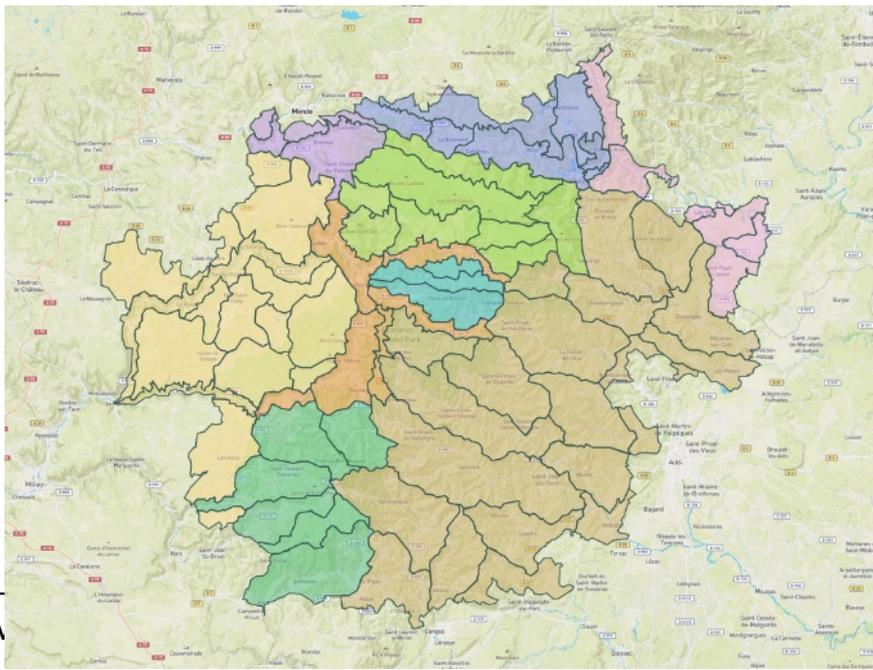
Recours à un groupement de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (externalisation de la prestation) afin de réaliser les études :

- Paysagistes-concepteurs, urbanistes, géographes
- Médiateurs (concertation), sociologues
- Environnementalistes, écologues
- Agence de communication (internet), graphistes

3 - La nécessaire gouvernance territoriale associée à une concertation locale large

D'autres structures développent leur propre atlas à leur échelle de compétence :

- Parc national,
- Parc naturel Régional



Les 9 ensembles paysagers et les 70 unités paysagères au sein du Parc National des Cévennes en 2016, sous leur forme « SIG »

Les douze unités paysagères du PNR du Haut-Languedoc définies en 2012 pour alimenter la charte

3 - La nécessaire gouvernance territoriale associée à une concertation locale large

Un atlas des paysages nécessite une large concertation sous différentes formes :

- Enquêtes en ligne
- Lectures de paysage
- Ateliers de paysage
- Rencontre sur les marchés, évènements locaux ...

Cette concertation contribue à :

- Identifier les valeurs paysagères
- Cerner les unités paysagères
- Reconnaître et consolider les dynamiques et les enjeux
- Initier une appropriation de la démarche
- Impliquer les acteurs du territoire

→ Élus, associations, socio-professionnels et population



Habitants, élus ou amoureux des paysages,
EXPRIMEZ-VOUS!



**UN PAYSAGE
c'est ?**

Une « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il existe ainsi une multitude de paysages. Certains sont connus et reconnus pour leur qualité et leur originalité. Mais les paysages et les querelles « ont-tout leur place et leur importance, à connaître le cadre de vie de la région de la Haute-Garonne. Sa campagne participe à la qualité du cadre de vie et de liberté des territoires.

4 - Les composantes d'un atlas des paysages

La connaissance des paysages passe par leur identification, leur caractérisation et leur qualification.

Au-delà des éléments de géographie physique ou humaine, trois éléments de reconnaissance composent un atlas :

- L'unité de paysage (*partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager*)
- La structure paysagère (*désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques*)
- Les éléments de paysages / les motifs paysagers (*Ce sont des éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage. Ils ont, en ce sens, une signification paysagère. Ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associés à des systèmes de valeurs.*)

On peut y voir figurer :

- Les espaces de transition / de rupture / de continuité (le relief, les effets de masque ...)

4 - Les composantes d'un atlas des paysages

La conception de l'atlas repose sur deux composantes :

- Les textes qui présentent les informations de base :
 - L'analyse factuelle des éléments de contexte (géographie, relief, occupation du sol ...)
 - L'expression de la société lors de la concertation notamment (attachement au paysage, enjeux ...)

- Les illustrations qui assurent une représentation visuelle compréhensible
 - La carte, le plan
 - La coupe, le profil
 - Le bloc-diagramme
 - La photo brute ou interprétée
 - Le croquis manuel

4 - Les composantes d'un atlas des paysages

Un atlas de paysage se doit d'identifier les dynamiques passées et actuelles qui contribuent, de manière positive ou négative à l'évolution des paysages.

- Lecture diachronique du territoire au travers d'éléments bibliographiques (cartes, photos au sol ou aériennes, observatoires photographiques...)

Les dynamiques possibles à venir (urbanisation, abandon agricole ...) peuvent aussi être identifiées.

- Analyse des documents d'urbanisme, études agricoles, projet d'infrastructure, projet ENR ...

→ Aide à la détermination des enjeux de paysage (changement temporaires ou permanents d'un paysage affectant le vécu des population)

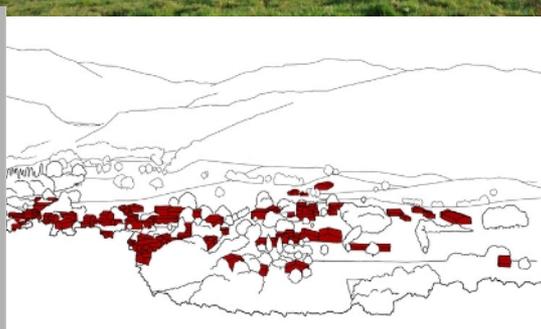
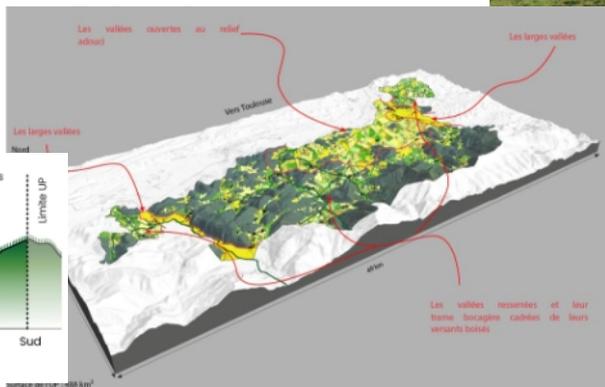
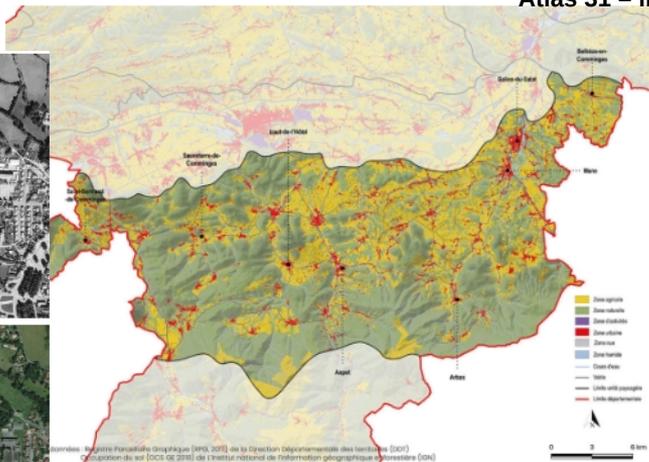
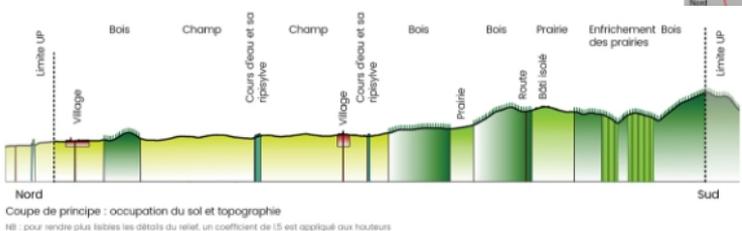
- Fermeture des paysages par abandon agricole
- Étalement urbain, banalisation
- Suppression de haies entraînant la disparition d'un bocage ...
- Développement des ENR ...

4 - Les composantes d'un atlas des paysages

Atlas 31 – illustration sur une unité paysagère (Comminges pré-pyrénéen)



Dynamique paysagère entre 1953 et 2019



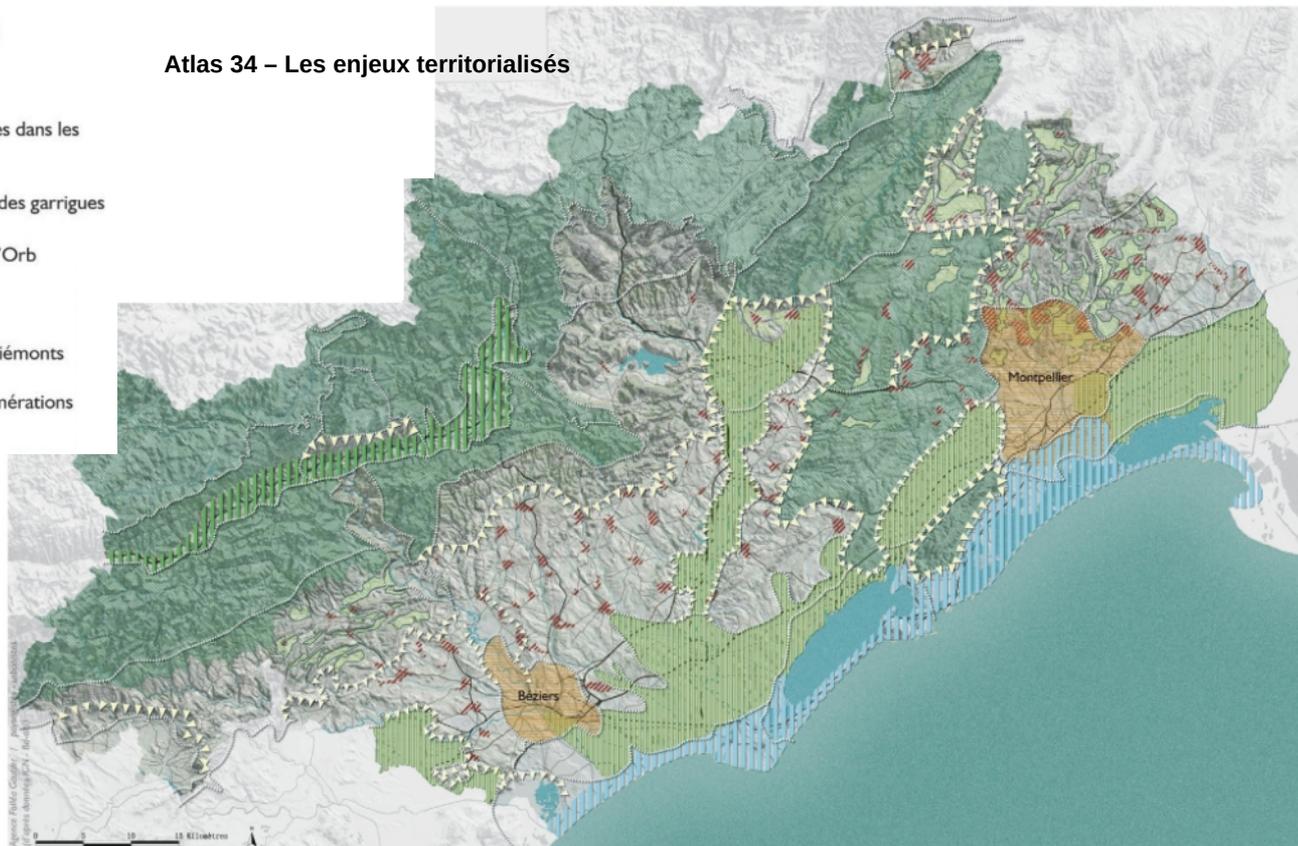
Croquis d'ambiance

4 - Les composantes d'un atlas des paysages

Les enjeux majeurs pour un aménagement qualitatif du territoire

-  1. L'amélioration des relations ville / nature du littoral
-  2. La valorisation paysagère des grandes plaines
-  3. - La maîtrise qualitative de l'urbanisation des villages dans les garrigues et les collines viticoles
-  - la préservation et la gestion des plaines agricoles des garrigues
-  4. L'organisation paysagère des vallées du Jaur et de l'Orb
-  5. La gestion des espaces boisés et de nature
-  6. La préservation des paysages des coteaux et des piémonts
-  7 et 8. L'organisation paysagère et urbaine des agglomérations de Montpellier et de Béziers

Atlas 34 – Les enjeux territorialisés



Des enjeux de trois niveaux :

- Requalification
- Préservation
- Valorisation

4 - Les composantes d'un atlas des paysages

Les formats des atlas

- Avant les années 2000, format papier exclusivement.
- Après l'an 2000, premières numérisations des atlas papier, premiers atlas en format pdf, premiers sites internet...
- Actuellement, un atlas se conçoit directement sur un site dédié.

Direction départementale de l'Équipement de Tarn-et-Garonne
1 quai de Verdun BP 775 82 035 Montauban Cedex

Tarn-et-Garonne : Éléments pour une politique du paysage



Agence Bertrand FOLLEA - Claire GAUTIER Paysagistes DPLG 0163, rue René Martin 82 240 Montauban M : 01 47 20 11 33 Fax : 01 47 20 11 34

HAUTE-GARONNE PAYSAGES
L'atlas départemental des paysages de la Haute-Garonne

L'Atlas des paysages de la Haute-Garonne
Outil de connaissance offert à tous, l'Atlas des paysages identifie et caractérise les paysages de la Haute-Garonne selon leur diversité, propose une aide à la décision pour la qualité du territoire, et offre une vision de leur diversité et de leur

Le Comité Paysages est des associations et leur rôle est de faire connaître et promouvoir les paysages de la Haute-Garonne.



Conseil Général de l'Ariège - 2006



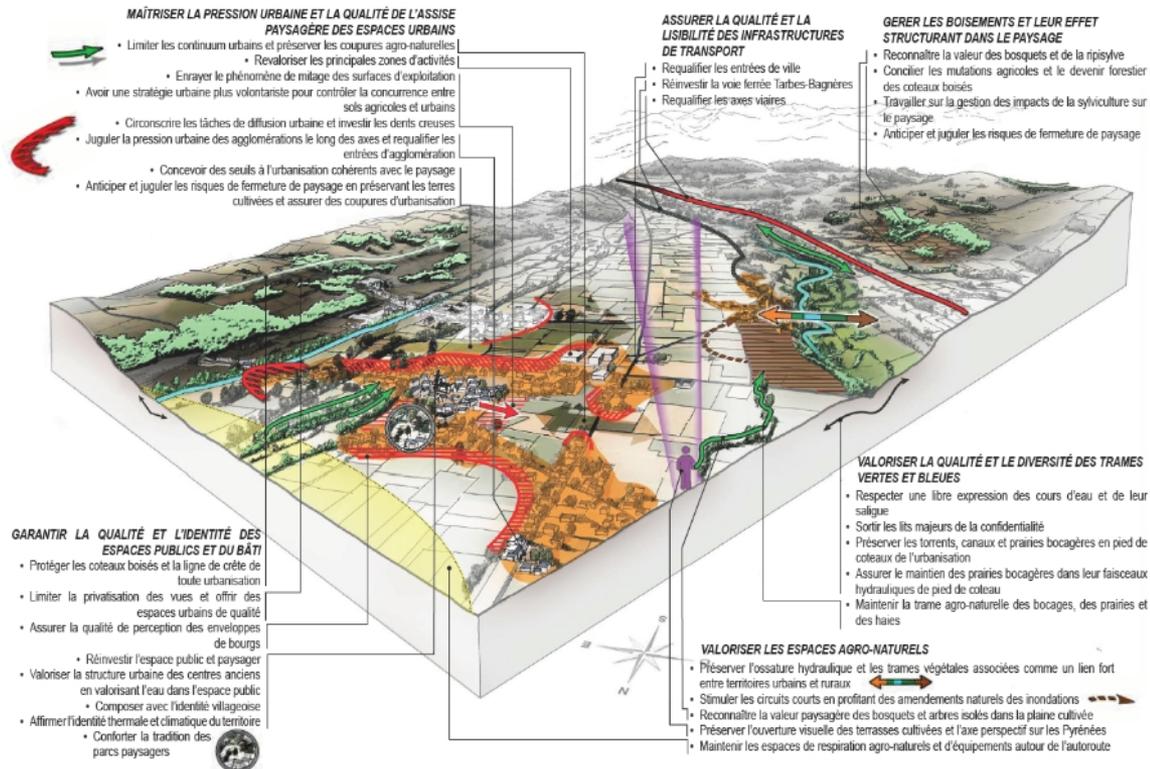
Atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées

5 - Un atlas au service des politiques de transition

Bloc-diagramme de représentation schématique des enjeux de l'unité paysagère « Les terrasses du Piémont »

La reconnaissance des paysages par les atlas au service des politiques de transition :

- Identification des dynamiques (agriculture, forêt, biodiversité, urbanisation ...)
- Détermination des enjeux (maîtrise de la pression urbaine, valorisation des espaces agricoles et forestiers, structuration des continuités écologiques, qualification des espaces publics et des infrastructures, potentiel de développement des ENR ...)



Atlas 65 – bloc-diagramme des enjeux

6 - Les interfaces possibles entre atlas et PAH

Convergence possible forte entre atlas de paysage et VPAH :

- Sur la connaissance (analyse architecturale, historique et patrimoniale des tissus urbains protégés ou non)
- Sur la mise en valeur des sites et des monuments
- Sur la sensibilisation des publics et la médiation

Définition des enjeux et des actions à mener.

 CE QUI FAIT PAYSAGE _ Les actions de l'Homme
LE PATRIMOINE PROTÉGÉ ET DU QUOTIDIEN



Demeure traditionnelle



Cœur de village de Saint-Pancard



Cassagnabère-Tournas



Demeure à Saint-Ignan



Saint-André



Villeneuve-Lécussan

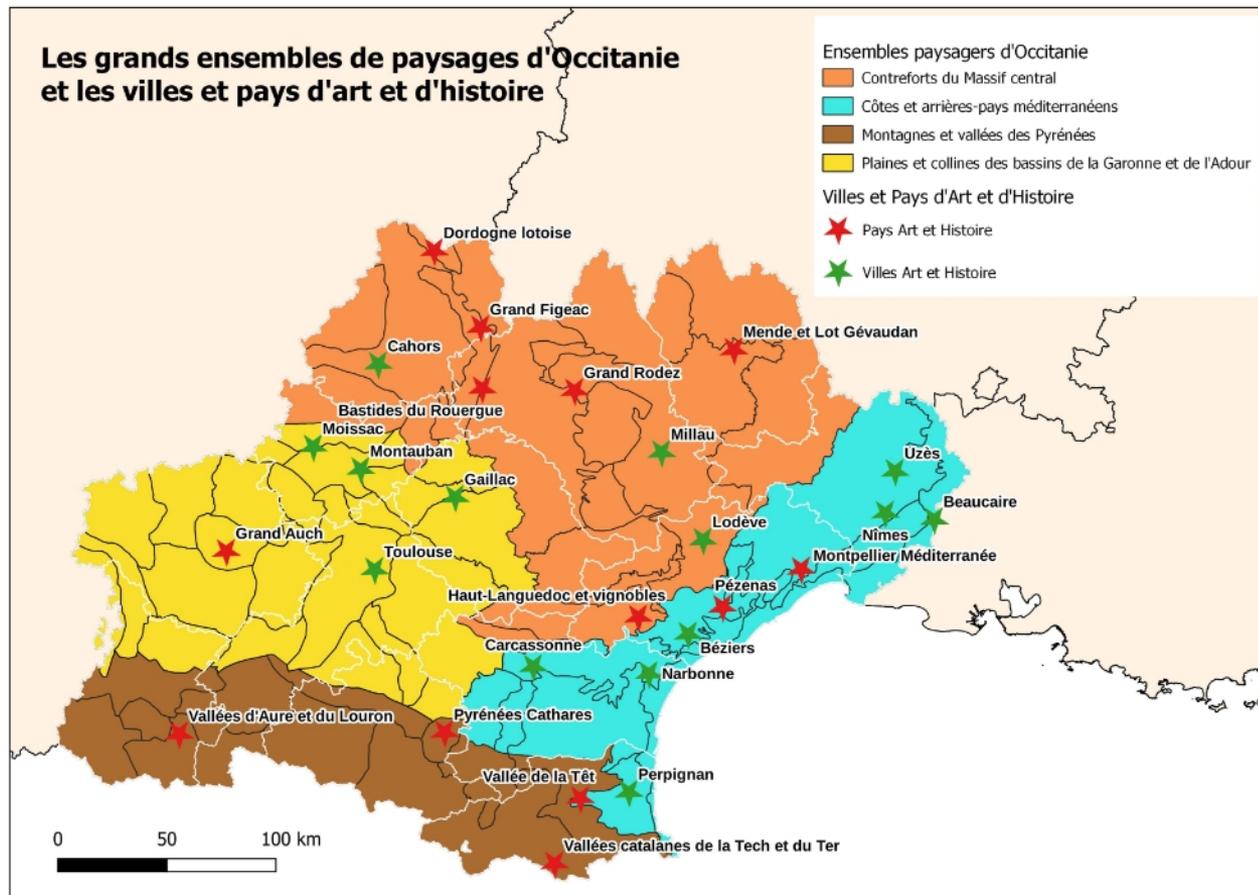


Lavoir-abreuvoir du XVII^e siècle à Lotoue

6 - Les interfaces possibles entre atlas et PAH

Les unités paysagères regroupées en ensembles paysagés, eux-mêmes regroupés en quatre grands ensembles.

Une prédominance des VPAH sur l'arrière-pays méditerranéen et sur les contreforts du massif central



A wide-angle photograph of a mountain valley. In the foreground, a grassy slope descends towards a small village nestled in a valley. The village features a mix of traditional stone buildings and modern structures, including a prominent church with a tall spire. The surrounding landscape is lush with green forests and fields. In the background, large, rugged mountains rise under a clear blue sky with a few scattered clouds. The overall scene is bright and sunny, suggesting a clear day.

Merci de votre attention